MODELE D’ARRETE PORTANT REVALORISATION

AU 1ER JANVIER 2024

**de M………………………………….**

**Grade ……………………………………**

***Attention : Reportez-vous aux grilles indiciaires sur le site du Centre de Gestion***

Le Maire (ou le Président) de ……………………………………………..,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 modifié relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation et notamment son article 8,

Vu le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l’Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d’hospitalisation,

Considérant que le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 attribue 5 points d’indice majoré à tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024 , sans modifier les indices bruts,

Vu l’arrêté en date du ...............................……… fixant la dernière situation administrative de M………………………….., à compter du ……………………, au grade de ……………………..*,* au ……ème échelon, I.B. …..., I.M. …...,

**ARRÊTE**

**Article 1 : A compter du 1er janvier 2024,** M…………., titulaire du grade de ……………. au …… ème échelon, est rémunéré(e) sur la base de l’indice brut …… *(reprendre le précédent*) et de **l’indice majoré …….***( ajouter 5 points à IM précédent)*

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au président du centre de gestion,

- transmis au comptable de la collectivité,

- notifié à l’intéressé(e).

Fait à ……………………, le ……………….

Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président)

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour

excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d’Orléans

dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l’application informatique

« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le ………….. Signature de l'agent :